

Réalisation : **VISION**

Entreprise : **PICARD**
Design : **INTANGIBLES**
ASSETS DESIGN



Session du 13 février 2019

Sous la direction de :
Éric RANJARD,
président du jury du JANUS
du Commerce

13 jurés :
12 avis favorables
1 abstention

*Le Janus est le label officiel de
design, créé par arrêté ministériel
du 13 novembre 1953 et placé sous
le parrainage des Ministres de
l'Industrie, du Commerce et du
Commerce extérieur*

L'avis du Jury

Le jury a apprécié :

- L'évolution du changement d'image de la marque : une réelle place de marché, qui fait oublier le caractère « dépôt » et « frigo géant »,
- La prise en compte des changements de mode de vie des consommateurs,
- L'atmosphère plus chaleureuse, grâce au choix des matériaux et des couleurs,
- La présence de produits d'accompagnement non surgelés,
- Le parti pris de la clarification visuelle et de l'évolution dans le magasin : la visualisation des produits, la signalétique qui crée une facilité de repérage, la visibilité des îlots classés par métier,
- La surface de communication pour les produits,
- La simplicité du dessin, son efficacité,
- La facilité du service de remplissage,
- L'amélioration du cadre de vie pour les collaborateurs qui se sentent valorisés,
- L'objectif astucieux d'intéresser un public plus jeune,
- La mobilisation des représentants de l'entreprise – et de leur designer – démontrant l'intérêt pour le label JANUS, et la qualité de la présentation,.

Le jury aurait apprécié :

- Une offre « bio » intégrée dans toutes les catégories, moins isolée,
- Une offre de livraison pour enrichir l'expérience client,
- Une nouvelle expérience en terme de parcours client, moins traditionnel,
- Davantage d'explication sur le projet *snacking* et son intégration dans le magasin.



Réalisation : **VISION**

Entreprise : **PICARD**
Design : **INTANGIBLES**
ASSETS DESIGN



Session du 13 février 2019

Sous la direction de
Éric RANJARD,
président du jury du JANUS
du Commerce

13 jurés :
12 avis favorables
1 abstention

*Le Janus est le label officiel de
design, créé par arrêté ministériel
du 13 novembre 1953 et placé sous
le parrainage des Ministres de
l'Industrie, du Commerce et du
Commerce extérieur*

En résumé :

Le jury a été sensible à la perception évidente et maîtrisée du changement de mode de vie et des nouveaux besoins des consommateurs identifiés par l'enseigne et les designers. Les jurés ont apprécié les évolutions que la marque a mises en œuvre avec le mobilier, la signalétique et le parcours client, pour répondre à la fois aux besoins des consommateurs mais aussi au confort des collaborateurs.

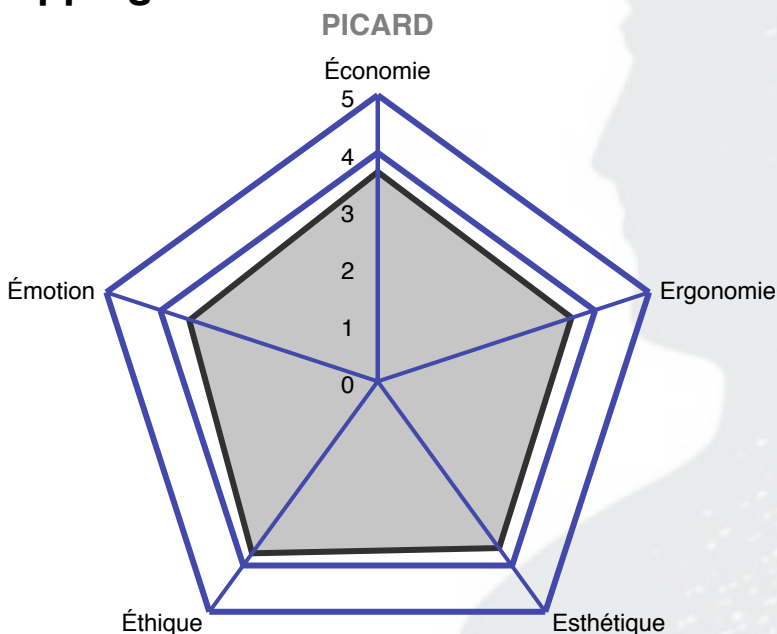
Le jury a bien compris l'ambition de service et la mutation de la marque : être davantage qu'un simple distributeur de produits surgelés.

« Plus de chaleur, on reste plus longtemps ».

Remarques des jurés qui ont effectué la visite du magasin de la rue de Cambronne :
« les allées spacieuses, l'excellente signalisation des secteurs de vente, la bonne idée de la création de la « cave » et la qualité d'accueil des employés ».

Suggestion d'un membre du jury :
Que les clients communiquent et soient invités à proposer des recettes personnalisées à partir des produits Picard (exemple sur les réseaux sociaux).

Le mapping



Note moyenne générale : 3,61

Ergonomie : 3,58 / 5
Émotion : 3,46 / 5
Économie : 3,67 / 5
Éthique : 3,73 / 5
Esthétique : 3,61 / 5